

LOT 2 - FICHE-PROJET N°II.11

AMELIORER LA COHESION ET LE VIVRE ENSEMBLE DANS LES VILLAGES

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Objectifs du projet

Le projet vise à améliorer la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les villages et les quartiers, en menant une réflexion et une sensibilisation sur les facteurs qui y contribuent, notamment les règles de bon voisinage et la qualité de vie en commun. Il s'agit d'avoir une approche positive, sans stigmatiser certaines catégories de population, sans avoir un ton moralisateur ou sans cristalliser les conflits au lieu de les résoudre.

Pistes de concrétisation

Un groupe de travail de la CLDR pourra se mettre en place pour explorer les différentes pistes possibles de concrétisation du projet.

- Réfléchir aux activités qui dans les villages ou entre villages pourraient améliorer la convivialité et le vivre ensemble : activités et animations qui sont déjà menées dans d'autres villages, activités pour mieux se connaître, accueil des nouveaux habitants, animations au sujet d'un thème particulier, activités jardins ouverts ou parcours d'artistes, activités fédératrices et qui permettent de se rencontrer comme l'embellissement du village, les campagnes propreté... ;
- Identifier des lieux de rencontre dans chaque village ;
- Identifier les moyens et les canaux de communications existants et les plus efficaces pour transmettre l'information (réseaux sociaux...);
- Conflits de voisinage : Mener une enquête pour identifier les incivilités et les conflits de voisinage les plus fréquents ;
S'informer sur les références légales : règlements de police existant déjà dans la Commune (ex. heures de tonte des pelouses...), articles du Code civil (limites de propriétés...)
s'assurer qu'ils soient compréhensibles, et au besoin les traduire en langage courant, les illustrer au moyens de petits schémas ou avoir recours à des outils pédagogique existants (ex. fiches illustrées Espace Environnement¹ ...);
Réaliser les supports de communication (écrits, audio-visuels...);
Associer les acteurs concernés dans les différentes étapes du processus (police, Ville, agents constatateurs, Justice de Paix...), tant pour le constat des incivilités et conflits les plus fréquents,

¹ https://www.espace-environnement.be/wp-content/uploads/2015/11/memu_DP2.pdf

que pour les ressources légales et informatives disponibles, ou les médias de communication les plus efficaces ;

Une attention particulière devra être portée à la problématique des voitures stationnées sur les trottoirs aux abords des écoles. Une sensibilisation globale des parents pourra être faite via les écoles, selon un mode à déterminer (animation avec les enfants, tracts à diffuser aux parents...);

➤ ...

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La préoccupation d'amélioration du vivre ensemble a été mise en évidence par la CLDR et par les habitants en général. Bien que la Ville édite régulièrement dans les toutes-boîtes des informations qui permettent de rappeler les devoirs de chacun, la CLDR a souhaité s'investir dans une réflexion plus globale sur le sujet et identifier différents canaux de communication pour améliorer encore la sensibilisation.

3. LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

Le projet peut rencontrer des objectifs variés, en fonction des thématiques qui pourront être traitées (environnement...). C'est principalement les objectifs transversaux de communication et sensibilisation qui seront visés.

Obj. 1.1. Gembloux, sa ville et ses villages, renforcer les liens, l'identité locale et le vivre ensemble

Obj. 1.2. Améliorer la vie associative et culturelle

Obj. 1.3. Poursuivre et améliorer l'aménagement et le fonctionnement des lieux de rencontre, intergénérationnels

Obj. 1.6. Communiquer et informer (en matière de cohésion sociale)

Obj. 2.5. Préserver l'environnement rural, le patrimoine bâti et le paysage.

Obj. 2.6. Communiquer, sensibiliser, éduquer (en matière d'environnement)

Obj. 4.4. Communiquer : renforcer les liens agriculteurs / habitants

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les impacts seront surtout notables sur le vivre ensemble, donc les aspects de cohésion sociale, mais en fonction des thèmes traités, ils pourraient avoir aussi des répercussions sur les aspects environnementaux et économiques.

Social et culturel

Le projet aura un impact sur le vivre ensemble, et donc sur les aspects sociaux et culturels. Il devrait permettre d'assouplir les relations de voisinage ou l'acceptabilité/le contrôle des nuisances lors de

l'organisation d'activités et de manifestations. Il devrait induire une meilleure connaissance des besoins réciproques (besoins pour mener à bien des activités, professionnelles ou de loisirs, besoins de calme, de respect de la propriété, etc.) et donc un meilleur respect des uns et des autres.

Le projet devrait permettre de « mieux vivre ensemble en milieu rural », notamment avec les exploitants agricoles dans la poursuite de la mise en place de la Commission agricole communale, ses objectifs et ses missions (améliorer l'image du monde agricole auprès des habitants, favoriser la cohabitation entre le monde agricole et les autres habitants de la commune...).

Environnement

En fonction des thèmes qui seront développés, les aspects environnementaux pourront être importants. Les incivilités peuvent en effet toucher à l'environnement : on pense aux dépôts sauvages le long des routes ou dans les bois.

Economie

De même, un plus grand respect mutuel ne pourra qu'améliorer les conditions de travail pour certains secteurs. On pense notamment au respect des agriculteurs (passage des véhicules agricoles dans les rues des villages, détritrus en bords de champs...).

5. LOCALISATION ET STATUT

A ce stade le projet n'est pas localisé et s'étend à l'ensemble du territoire communal.

6. PORTEURS DE PROJET ET PARTIES PRENANTES

Porteur du projet

Ville de Gembloux, en particulier le Pôle communautaire, et CLDR

Parties prenantes

En matière de sensibilisation, le Centre culturel pourrait aussi jouer un rôle.

Des associations pourraient prendre le relai en matière d'éducation : mouvements de jeunesse, associations spécifiques (marcheurs...), comités de quartiers et de villages... en fonction des thèmes, ainsi que les écoles.

Police, Justice de Paix.

Agriculteurs, en particulier la Commission agricole communale.

Et bien sûr, citoyens.

7. PROGRAMME DE REALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Projet porté par la CLDR ; il aurait pu faire partie des projets en Lot 0, mais la Commission a misé prioritairement sur d'autres projets. Il pourra néanmoins être une tâche mobilisatrice pour les membres en attente du suivi des projets matériels plus conséquents.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

- Des informations sont régulièrement publiées diffusées par les toutes-boîtes communales ou rappelées via le site internet.

Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage

- Enquête d'identification des incivilités et conflits de voisinage les plus fréquents ;
- Collecte d'information : ressources et références légales, règlements de police, règlements communaux, documentation pédagogique...;
- Identification des moyens et canaux de communications existants ;
- Réalisation des supports de communication (écrits, audio-visuels...);

Démarches administratives à réaliser

- Contacts avec les acteurs ressources potentiels (Police, Justice de Paix...);

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé.

- Ne pas stigmatiser ni moraliser, diffuser l'information sur le mode humoristique, diffuser l'information via les écoles et mouvements de jeunesse...

8. ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation : Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre - Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Identification des mesures	Nombre	Fiche activée Liste des propositions concrètes, matérielles et immatérielles qui seront

		dégagées de la fiche-projet mode de diffusion des propositions et publics cibles
--	--	---

Indicateurs de résultat : Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible – Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Satisfaction/efficacité		Question aux relais locaux, mesurer la « bonne réception » des messages et les changements éventuels de comportements auprès des publics cibles